

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
1 25 55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Prolongation de la location d'un local à usage d'archives situé dans le village
d'entreprises de Mourepiane à Marseille 13016.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération du 8 février dernier, la Commission permanente a approuvé la prise en location d'un local à usage de stockage d'archives, situé à Mourepiane, Marseille 13016, pour une durée allant du 15 février au 30 juin 2019.

Dans ce local appartenant à la SOLEAM et géré par la SOGIMA, étaient stockées les archives de la société TERRA 13, lesquelles ont été récupérées par le Département dans le cadre de la dissolution de la société.

Cependant, aujourd'hui, en raison d'imprévus, il s'avère que la location précitée doit être prolongée jusqu'au 31 décembre 2019.

Le loyer correspondant s'élève à 11 810,40 €TTC par trimestre, charges en sus pour un montant prévisionnel de 2 472 €TTC par trimestre, soit pour 6 mois, une somme de 23 620,80 €TTC pour loyer et 4 944 €TTC pour les charges.

Les Domaines ont été consultés. Leur avis devrait nous parvenir sous peu.

Compte tenu de la situation, il est donc proposé de conclure avec la SOGIMA, un avenant à la convention de location qui prorogera l'occupation jusqu'au 31 décembre 2019 et prendra effet le 1er juillet 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

